

Avis public

Régie de l'énergie

DEMANDE RELATIVE À LA MODIFICATION DE LA MÉTHODE DE CHEMINEMENT DES COÛTS POUR L'ÉTABLISSEMENT DES CHARGES D'EXPLOITATION (DOSSIER R-4235-2023)

La Régie de l'énergie (la **Régie**) tiendra une audience publique pour étudier la demande d'Hydro-Québec relative à la modification de la méthode de cheminement des coûts pour l'établissement des charges d'exploitation (dossier R-4235-2023) de ses entités règlementées, le Transporteur et le Distributeur. La demande ainsi que les documents y afférents sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

LA DEMANDE

Hydro-Québec mentionne que la présente demande est requise pour donner suite à de récents changements à sa structure organisationnelle, passant d'une structure dite « verticale » fondée sur des secteurs, notamment entre le Transporteur et le Distributeur, au profit d'une structure intégrée axée sur la chaîne de valeur.

Elle précise qu'à la suite de ces changements, la méthode de cheminement des coûts doit être modifiée afin de refléter la nouvelle réalité de l'organisation en termes de structure. Cela permettra d'attribuer aux entités règlementées les coûts complets de leurs activités afin de reconstituer leurs charges d'exploitation respectives.

LES DEMANDES D'INTERVENTION

Conformément à la décision D-2023-101, toute personne désirant participer à l'audience publique doit être reconnue comme intervenante. Toute demande d'intervention et, le cas échéant, tout budget de participation demandé doivent être transmis à la Régie **au plus tard le 29 août 2023 à 12 h** et doivent contenir les informations mentionnées dans cette décision procédurale et celles exigées au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**) dont le texte est accessible sur le site internet de la Régie.

Tel que prévu à l'article 21 du Règlement, toute personne qui ne désire pas participer activement au dossier peut soumettre des commentaires écrits et les déposer à la Régie à la date que celle-ci fixera ultérieurement.

Pour toute autre information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

Place Victoria

800, rue du Square-Victoria

41^e étage, bureau 4125

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888 873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 